

L'évaluation comportementale des chiens susceptibles de présenter un danger et application de l'article L.211-14-1 du Code Rural

L'article 26 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance insère un nouvel article L.211-14-1 dans le code rural aux termes duquel une évaluation comportementale peut être demandée par le maire pour tout chien qu'il désigne en application de l'article L.211-11 du même code. Cette évaluation est effectuée par un vétérinaire choisi sur une liste départementale, les frais d'évaluation étant à la charge du propriétaire du chien.

L'objectif de l'évaluation comportementale est d'éclairer le maire, ainsi que le détenteur d'un chien, sur la dangerosité d'un animal particulier. Tous les types de chiens peuvent être concernés, quelle que soit leur race.

Le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 (paru au journal officiel du 8 septembre 2007) et l'arrêté du 10 septembre 2007 (paru au journal officiel du 12 septembre 2007) permettent de préciser les modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser l'évaluation comportementale prévue à l'article L. 211-14-1 du code rural.

Ainsi pour être inscrit sur la liste départementale :

1/ le vétérinaire praticien volontaire qui s'engage à réaliser les évaluations comportementales qui lui seront soumises devra être inscrit au tableau de l'Ordre et déposer une demande écrite pour figurer sur cette liste, auprès du directeur départemental des services vétérinaires du département où il exerce son activité professionnelle.

La demande devra comporter l'identité du praticien et l'adresse professionnelle où l'évaluation comportementale d'un chien pourra être effectuée. Parmi les autres informations qui devront être précisées dans la demande écrite pour être recevable, le praticien devra indiquer la date d'obtention du diplôme lui autorisant l'exercice de la profession de vétérinaire ainsi que, le cas échéant, la date et la nature de tout autre qualification, titre ou diplôme reconnu par l'Ordre des vétérinaires.

2/ à titre indicatif le vétérinaire pourra également faire figurer dans sa demande, son expérience dans le domaine de l'étude du comportement canin et les formations éventuelles suivies sur le sujet.

Si le praticien volontaire n'a pas d'éléments à fournir concernant le point 2, il pourra figurer sur la liste à partir du moment où les précisions du point 1 ont été apportées.

Une circulaire interministérielle a été adressée aux préfets et aux maires, pour préciser les modalités de demande d'une évaluation comportementale à un détenteur d'un chien et, celles relatives à la présentation des conclusions du vétérinaire évaluateur. Un formulaire permettant de simplifier la démarche d'inscription des vétérinaires sur la liste départementale est ainsi proposé en annexe.

Un guide destiné à la conduite d'une évaluation comportementale canine est en cours de réalisation par la profession vétérinaire et le ministère de l'agriculture et de la pêche.

Exemple de compte rendu d'évaluation comportementale

page _

Dr A

Adresse Professionnelle

Inscrit à l'Ordre National des Vétérinaires Français sous le numéro :

Compte-rendu de l'évaluation comportementale effectuée le :

Rappel :

Les séquences agressives font partie du répertoire comportemental normal du chien.

Une évaluation n'est pas une protection.

La vigilance des détenteurs est indispensable.

Evaluation du chien X identifié par tatouage / puce électronique numéro :

Description du chien Type racial

Sexe

Date de naissance (comme indiquée par le propriétaire)

Pelage (couleur et type)

Poids

Catégorie (et validation de la catégorie *si nécessaire*)

présenté par Mr ou Mme Y, détenteur de l'animal, demeurant à :

Remarques (éventuelles) suite à l'examen:

- Etat de santé et d'entretien correct
- Atteinte médicale de l'appareil...
- Atteinte médicale induisant des troubles de la conscience
- Atteinte médicale induisant des phénomènes douloureux à l'origine d'agressions
- Antécédents d'agressivité aux dires du détenteur

Evaluation comportementale : réalisée à partir de la consultation effectuée (*date et lieu*) et des renseignements donnés par M.....

L'évaluation de ce jour permet de classer le chien X en **niveau de risque 1 (/4)** : chien ne présentant pas de risque particulier de dangerosité en dehors de ceux inhérents à l'espèce canine.

- Nous ne préconisons pas de mesure préventive spéciale.
- Nous conseillons au propriétaire un stage de connaissance du chien
- Nous conseillons de parfaire l'éducation de ce chien avec des méthodes adéquates (à l'exclusion de toute méthode coercitive et violente)

Nous souhaitons que ce chien soit de nouveau évalué dans 3 ans.

L'évaluation de ce jour permet de classer le chien X en **niveau de risque 2 (/4)** :

Le danger concerne:

Certains types de personnes (à préciser)

Certaines situations

Pour diminuer ces risques, nous préconisons les mesures suivantes :

- Suivre un stage d'éducation canine dans une structure adaptée, utilisant des méthodes adéquates (à l'exclusion de toute méthode coercitive et violente)
- Prise en charge par un vétérinaire (vétérinaire comportementaliste)

Nous souhaitons que ce chien soit de nouveau évalué dans 6 mois. En attendant cette nouvelle évaluation, nous conseillons que le chien :

- ne soit mis en contact avec le public qu'avec des mesures de contrôle appropriées
- ne soit pas promené dans des lieux où circulent des enfants (proximité des écoles, certains jardins publics)
- ne soit pas laissé en présence de personnes vulnérables, sans la surveillance active du détenteur

L'évaluation de ce jour permet de classer le chien X en **niveau de risque 3 (/4)**.

Le danger concerne:

Certains types de personnes (à préciser)

Certaines situations

Pour diminuer ces risques importants, nous préconisons les mesures suivantes :

- Prise en charge par un vétérinaire (vétérinaire comportementaliste)
- suivre un stage d'éducation canine confié dans une structure adaptée, utilisant des méthodes adéquates (à l'exclusion de toute méthode coercitive et violente).

Nous souhaitons que ce chien soit de nouveau évalué dans 3 mois. En attendant cette nouvelle évaluation, nous conseillons que ce chien :

- ne soit pas mis en contact avec le public
- ne soit mis en contact avec le public qu'avec des moyens de contrôle adaptés
- ne soit pas promené dans des lieux où circulent des enfants (proximité des écoles, certains jardins publics)
- ne soit pas laissé en présence de personnes vulnérables sans la surveillance active de Mr ou Mme Y

L'évaluation de ce jour permet de classer le chien X en **niveau de risque 4 (/4)** :

Le danger concerne :

- toutes les catégories d'êtres vivants

- certaines catégories d'êtres vivants (à préciser)

Ces risques ne nous semblent pas pouvoir être contrôlés efficacement.

Nous préconisons qu'il soit euthanasié, qu'il soit placé en un lieu de détention adéquat et recommandé ou qu'il soit isolé, sous la responsabilité du détenteur, de façon à ce qu'il ne puisse pas causer d'accident.

Date et signature

Demande d'inscription sur la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L. 211-14-1 du code rural.

Champs de renseignements obligatoires :

Je soussigné :

- **Identité du praticien (nom, prénoms)**

Ayant obtenu le diplôme m'autorisant l'exercice de la profession de vétérinaire :

- **Année d'obtention du diplôme**

Inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le N° :

- **numéro d'inscription à l'Ordre des vétérinaires,**

Ayant mon adresse professionnelle :

- **adresse professionnelle où l'évaluation comportementale d'un chien pourra être effectuée,**

Champs de renseignements facultatifs :

Ayant obtenu les qualification(s), titre(s) ou diplôme(s) suivant :

- *date et nature de toute qualification(s), titre(s) ou diplôme(s) reconnu par l'Ordre des vétérinaires*, en rapport avec le comportement animal tel que le diplôme de vétérinaire comportementaliste délivré par les écoles vétérinaires.*

Ayant suivi les formations suivantes :

- *préciser éventuellement les formations suivies dans le domaine de l'étude du comportement canin.*

Ayant acquis l'expérience suivante dans le domaine de l'étude du comportement canin :

- *préciser éventuellement l'expérience dans le domaine de l'étude du comportement canin et joindre, le cas échéant, tout document utile.*

Sollicite mon inscription sur la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine prévue par l'article L. 211-14-1 du code rural et m'engage à réaliser les évaluations qui me seront soumises.

Date :

Signature

Le

*toute qualification professionnelle, titre ou diplôme, figurant sur la liste établie par le conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires en application du 2° de l'article R-242-34 du code rural.